

PASS de l'Hôpital Hôtel Dieu

1 place du Parvis Notre Dame 75004 Paris



Vous avez besoin de soins ?

*Vous n'avez pas d'assurance maladie
et vous avez des difficultés financières ?*

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital ?

Métro : Cité (Ligne 4) Hôtel de Ville (Lignes 1 et 11)
Châtelet (Lignes 1, 4, 7 et 14)
Maubert-Mutualité (Ligne 10)

Autobus : Arrêt Cité – Palais de Justice
(Lignes 21 – 27 – 38 – 85 - 86)

Arrêt Cité – Parvis Notre Dame (Lignes 24 – 47)

RER : Lignes B et C : Arrêt Saint Michel – Notre Dame

Comment fonctionne la PASS ?

Vous avez plus de 18 ans, vous avez besoin de voir un médecin :

- vous pouvez venir à la « PASS – consultation sans RDV »
 - consultations de médecine générale sans rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
 - Il faudra vous inscrire : à partir de 8h30, le matin, à partir de 13h30 l'après-midi. Vous serez reçu par ordre d'arrivée (RDV réservés aux patients envoyés par un médecin).
- après votre première consultation médicale, le médecin pourra, si nécessaire, vous orienter vers une consultation médicale spécialisée de l'hôpital ou des examens complémentaires.
- après avoir vu le médecin, ou à votre demande, l'assistant(e) social(e) vous recevra sans rendez-vous à condition de vous inscrire auprès des agents d'accueil : du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h.
- si vous êtes orienté ou accompagné par une association ou un médecin, vous devez le signaler dès votre inscription (possibilité de RDV en cas d'orientation par un professionnel partenaire)

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine spécialisée
- Soins infirmiers
- Accompagnement social et aide à l'ouverture de droits à l'assurance maladie
- Possibilité de remise de médicaments sur ordonnance médicale
- Prise de sang
- Radios

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

Comment contacter la PASS ?

Service Social :

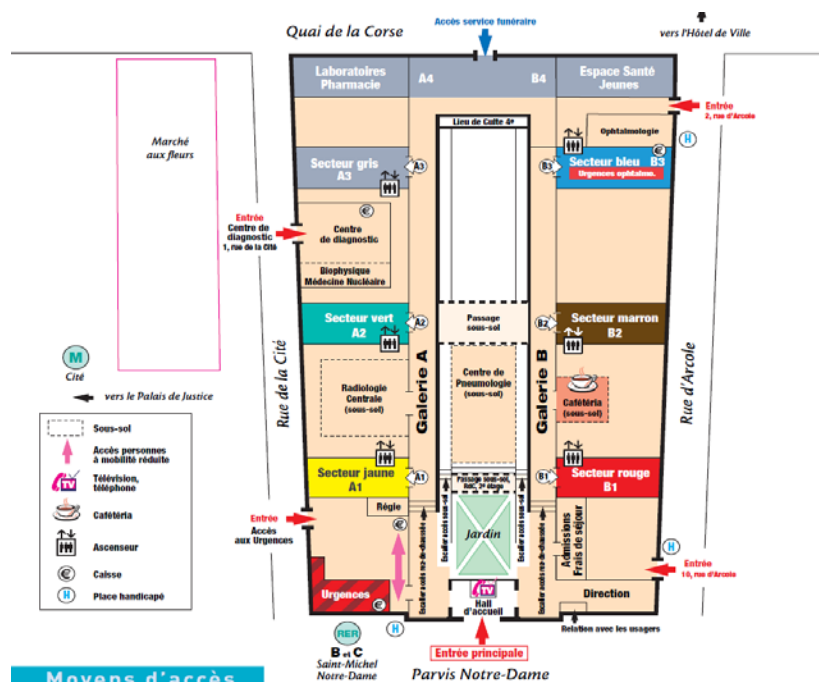
- Monsieur Jimmy GUIGNARD : 01 42 34 88 98 – jimmy.guignard@aphp.fr
- *En cas d'absence, vous pouvez joindre le secrétariat social au 01 42 34 80.77*

Médecins :

- médecin senior : 01 42 34 82 34 poste 42551 ou au 01.42.34.78.54
- interne : 01 42 34 82 34 poste 42049 mg.pass@aphp.fr

Où trouver la PASS ?

Il est préférable d'entrer dans l'Hôpital par le Centre de Diagnostic et de Thérapeutique, à gauche des Urgences (rue de la Cité). En entrant dans le centre, les consultations médicales de la PASS se situent tout de suite à droite et le bureau de l'assistant(e) social(e) se situe à gauche.



PASS de l'Hôpital Hôtel Dieu

1 place du Parvis Notre Dame

75004 Paris

☎ Standard : 01.42.34.82.34

☎ Accueil : 01.42.34.81.30

ou 01.42.34.81.31

Pour en savoir plus sur l'hôpital et sur la PASS

- <http://www.aphp.fr/hopital/hotel-dieu/>
- <http://www.passhoteldieu.sitew.com>

Contacts

Coordinateur médical : Dr Hélène DE CHAMPS LEGER

Référent du Service social : Mr Jimmy GUIGNARD

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : novembre 2014

| | | | |
|---------|---------------------------|---|----------------|
| Médecin | Dr DE CHAMPS LEGER Hélène | mg.pass@aphp.fr | 01 42 34 78 54 |
| ASE | GUIGNARD Jimmy | mg.pass@aphp.fr jimmy.guignard@aphp.fr | 01 42 34 88 98 |

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Education thérapeutique
- Education à la santé
- Dépistage, prévention et éducation à la santé gynécologique
- Vaccination
- Dépistage VIH/SIDA Hépatites B et C et Tuberculose
- Aide à la domiciliation administrative
- Possibilité d'interprétariat

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examen, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).